



Trajectoires du chômage de 2003 à 2019, variées selon les zones d'emploi

Fin 2019, dans les Pays de la Loire, le chômage atteint 6,8 %, classant la région au 2^e rang des régions françaises derrière la Bretagne. Si la crise économique et financière de 2008 n'a pas modifié le positionnement favorable de la région, elle a changé la donne pour certains territoires. La situation s'est dégradée dans la Sarthe, particulièrement dans la zone d'emploi du Mans. Le taux de chômage reste marqué sur une longue bande allant de Redon à Fontenay-le-Comte en passant par le littoral. Portée par la zone d'emploi de Nantes, la Loire-Atlantique a surmonté plus rapidement les effets de la crise de 2008. Les territoires performants avant la crise le restent après, avec un couloir de faible chômage qui va de la zone d'emploi de Mayenne à celle des Herbiers-Montauigu.

Amandine Rodrigues, Insee

Fin 2019, le taux de chômage des Pays de la Loire atteint 6,8 % de la population active, inférieur de 1,0 point au niveau moyen en France métropolitaine. Il s'agit du niveau le plus bas atteint depuis fin 2008 et du 2^e plus faible taux de chômage de France, derrière la Bretagne. Ces 16 dernières années, la région, comme le reste de la France a connu plusieurs cycles conjoncturels, avec la crise de 2008 comme point d'orgue. Si cette crise n'a pas modifié le positionnement favorable des Pays de la Loire, plus localement, son impact s'est opéré de manière différenciée. Le nouveau découpage des zones d'emploi permet d'éclairer cette évolution (encadré). En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 affecte fortement la situation économique française. Prendre du recul sur la crise de 2008, pourrait éclairer la crise présente et à venir.

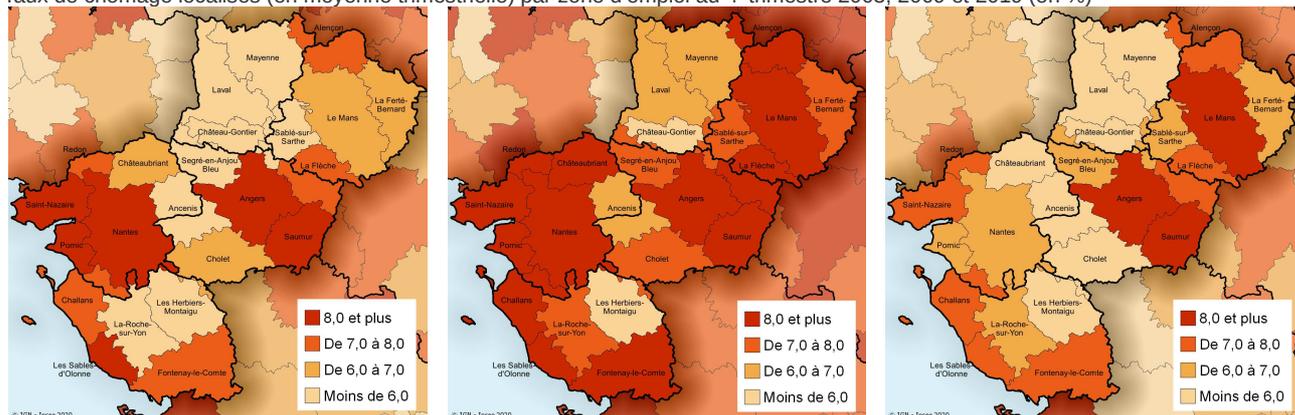
Plus de chômage dans la Sarthe et moins en Loire-Atlantique

La situation de la Loire-Atlantique et la Sarthe a beaucoup changé en 16 ans (figure 1). Si fin 2003, le taux de chômage sarthois était inférieur à la moyenne régionale (6,7 % contre 7,1 %), ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le taux de chômage de la Sarthe (8,0 %) est devenu le plus élevé de la région et est même supérieur au taux national.

En Loire-Atlantique, la situation s'est améliorée (- 1,4 point en 16 ans). Fin 2003, ce département présentait le plus fort taux de la région (8,0 %). 16 ans plus tard, il est inférieur à la moyenne régionale (6,6 %). En 2019, comme en 2003, la Mayenne et la Vendée ont les taux de chômage les plus faibles de la région : respectivement 5,4 % et 6,3 %.

1 Le chômage augmente dans la Sarthe et diminue en Loire-Atlantique

Taux de chômage localisés (en moyenne trimestrielle) par zone d'emploi au 4^e trimestre 2003, 2009 et 2019 (en %)



Source : Insee, Taux de chômage localisés.

deux départements, le taux de chômage a un peu augmenté (de respectivement 0,3 et 0,2 point). Le tissu industriel s'est plutôt bien maintenu pendant la crise. Enfin en Maine-et-Loire, au 4^e trimestre 2019, le taux de chômage est supérieur de 0,1 point à celui de 2003 (7,5 %). Les disparités entre zones d'emploi apparaissent très marquées. D'un bout à l'autre de la région, le taux de chômage (*définition et sources*) varie du simple au double, allant de 4,2 % pour la zone d'emploi des Herbiers-Montaigu à 8,7 % pour celle d'Angers.

Chômage élevé : Le Mans rejoint Saumur et Angers

Au 4^e trimestre 2019, le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale dans les zones d'emploi du Mans, de Saumur et d'Angers avec 8,5 % pour les deux premières et 8,7 % pour la dernière. Si les zones d'emploi d'Angers et Saumur enregistraient déjà des taux de chômage parmi les plus élevés de la région fin 2003, ce n'était pas le cas de celle du Mans. La situation s'est dégradée dans la Sarthe dès 2006 et le phénomène s'est amplifié avec la crise de 2008, en lien avec les difficultés rencontrées notamment dans le secteur automobile. Ainsi, dans la zone d'emploi du Mans, malgré une forte diversité d'activités et la présence de gros employeurs (MMA, Renault, La Poste), le taux de chômage a progressé de 1,6 point en 16 ans.

Un chômage marqué à l'Ouest qui s'améliore à Saint-Nazaire

Le taux de chômage est supérieur à la moyenne régionale sur un croissant ouest comprenant le littoral et allant de la zone d'emploi de Redon à celle de Fontenay-le-Comte. Au 4^e trimestre 2019, il varie de 6,9 % dans la zone d'emploi de Pornic à 7,6 % dans celle des Sables-d'Olonne. Les activités présentes caractérisent ces zones d'emploi. Pour les zones littorales, marquées par les activités touristiques, les enjeux sont forts autour de la saisonnalité des emplois qui s'adaptent aux cycles de la fréquentation touristique.

La situation de la zone d'emploi de Saint-Nazaire s'est nettement améliorée au cours des 16 dernières années. L'économie nazairienne repose sur deux piliers : l'industrie développée autour des activités portuaires et aéronautiques, et le tourisme (stations balnéaires de La Baule et Pornichet). Le taux de chômage supérieur à la moyenne nationale en début de période, s'est nettement réduit avant la crise (6,0 % au 3^e trimestre 2008). Avec la crise, il dépasse les 9,0 % fin 2009, et de fin 2012 à fin 2015. Depuis, la tendance est à la baisse et il se rapproche de nouveau de la moyenne régionale.

Baisse du chômage dans la zone d'emploi de Nantes

Au 4^e trimestre 2019, le taux de chômage de la zone d'emploi de Nantes atteint 6,5 %, inférieur de 0,3 point à la moyenne régionale.

En 2003, le taux de chômage nantais était supérieur à la moyenne régionale et atteignait 8,0 %. La zone d'emploi de Nantes a bien résisté à la crise de 2008, grâce à une forte diversification de ses activités. Seule de la région classée parmi les grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines, au même titre que 17 autres zones d'emploi en France, Nantes a mieux résisté à la crise économique que ses consœurs. Au 4^e trimestre 2003, elle avait le 9^e plus bas taux de chômage. Au 4^e trimestre 2019, elle passe au 4^e rang, derrière les zones d'emploi de Versailles-Saint-Quentin, Saclay et Rennes.

Les Herbiers-Montaigu et Ancenis : le duo du plein emploi

Les zones d'emploi de Mayenne, Laval, Château-Gontier, Châteaubriant, Ancenis, Cholet et Les Herbiers-Montaigu dessinent un couloir où le taux de chômage est plus faible. La majorité de ces zones sont fortement spécialisées dans l'industrie. Plus particulièrement, les zones d'emploi des Herbiers-Montaigu et d'Ancenis affichent des taux inférieurs à 5,0 %. Leur taux de chômage est parmi les plus faibles en France : Les Herbiers-Montaigu se classent au 1^{er} rang et Ancenis au 6^e rang. Spécialisées dans l'industrie (agroalimentaire et fabrication de machines et équipements), elles sont dynamiques en matière de création d'emploi et globalement très performantes entre 2003 et 2019.

Les trois zones d'emploi de Mayenne, Laval et Château-Gontier présentent également une bonne résistance au chômage, avec des taux respectifs de 5,5 %, 5,4 % et 5,0 %.

Les nouvelles zones d'emploi : la partition du territoire adaptée aux diagnostics économiques locaux

Pour décliner localement au mieux les politiques publiques, une connaissance fine de la structure économique des territoires est nécessaire. Les zones d'emploi forment un découpage de l'ensemble du territoire français approprié aux diagnostics économiques locaux.

Construite à partir des déplacements domicile-travail, une zone d'emploi est un ensemble de communes sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent. En 2020, l'Insee et la Direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi (Dares) ont révisé ce zonage en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat, permettant de comparer plus facilement les pays européens.

Les Pays de la Loire sont désormais découpés en 23 zones d'emploi, dont deux, Alençon et Redon, s'étendent respectivement sur la Normandie et la Bretagne, et deux autres, Château-Gontier et Pornic, sont nouvelles par rapport à la version précédente du zonage en 2010. Chacune de ces zones représente un territoire géographique relativement compact, sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements trouvent l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. C'est donc à cette échelle que les caractéristiques d'un territoire vont influencer sur sa capacité d'adaptation face aux mutations économiques.

Cette publication est issue d'un partenariat avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Drecre) des Pays de la Loire.

Définition et sources

La méthode d'estimation des **taux de chômage localisés** repose sur l'estimation d'une part du chômage (numérateur) et, d'autre part, de l'emploi (une partie du dénominateur), par zone d'emploi et par département. Le numérateur est obtenu, chaque trimestre, à partir du nombre de chômeurs national issu de l'enquête Emploi, ventilé aux différents niveaux géographiques à partir de la structure des demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi (DEFM). Quant à l'emploi, il s'appuie principalement sur les Estimations d'emploi localisées, issues des déclarations sociales des entreprises. Le taux de chômage localisé est finalement calculé en rapportant le nombre de chômeurs à la population active (somme du nombre de chômeurs et de l'emploi) ainsi estimés.

Pour en savoir plus :

- Battesti C. et al., 2^e et 3^e trimestres 2020 – Reprise progressive de l'activité économique, Insee Conjoncture Pays de la Loire, n° 31, octobre 2020.
- Fontaine M. et Vahé M., L'économie des nouvelles zones d'emploi ligériennes : une forte orientation industrielle, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 83, septembre 2020.
- Analyse des résultats de l'enquête Emploi- Éclairage sur le marché du travail au 2^e trimestre 2020, Insee Informations rapides, n°203 (complément), août 2020.
- Bouvart C. et Donne V., Chômage et territoires : quels modèles de performance ?, France Stratégie, La note d'analyse, n° 93, juillet 2020.

Insee Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 – 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Pascal Seguin

Rédactrice en chef :
Myriam Boursier

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN : 2275-9808
© INSEE Pays de la Loire

Octobre 2020